

demandes de sursis présentées par Messieurs
Cantillon Bramont Hubert et Nasse René,
ces familles, méritant intérêt et bienveillance
est d'avoir qu'une suite favorable soit
donnée à leur demande.

~~Blondel~~ ~~Amaro~~ ~~Marotte~~ ~~Heroux~~ ~~Berroux~~
~~Demouchy~~ ~~Bertrand~~ ~~Cadot~~ ~~Chouvenin~~ ~~Guy~~
~~Dreun~~ ~~Dupré~~ ~~Stévenin~~
~~Delbès~~ ~~Vilain~~ ~~Guillemard~~
~~Prévost~~ ~~Leffevre~~ ~~Hermabessière~~
A. Choquet J. Lyasse

Séance du 20 juin 1931

Du lundi 15 juin 1931.

Cowocation du conseil Municipal pour le
Samedi 20 juin 1931 à 14 h 30 pour y
délibérer sur les affaires portées à l'ordre
du jour.

Le Maire.

L'an mil neuf cent trente un, le samedi 20 juin
à 14 heures 30; les membres du conseil Muni-
cipal, se sont réunis à la Mairie d'Orsay, -
lieu ordinaire de ses séances, sous la
Présidence de M. Paul Blondel Maire.

Étaient Présents: M. Blondel Maire, Dumaraud
Marotte adjoints, M. M^{rs} Heroux, Berroux, Berroux
Demouchy, Bertrand, Cadot, Chouvenin, Guy
Dreun, Dupré, Stévenin.

Absents excusés: Delbès, Vilain, Guillemard
Prévost, Leffevre, Hermabessière.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Chouvenin
lequel fait lecture du procès verbal de
la précédente séance, qui est adopté
à l'unanimité, sous la réserve suivante

Comité d'action
Ligue Paris-Bienfaisance
Vote de crédits

Envoyé le 22 Juin 1931

Le Préfet de Seine et Oise officier de la Légion
d'honneur Vu la délibération du Conseil
Municipal d'Orsay en date du 20 Juin 1931
conformément à la délibération du 11 avril 1931
par laquelle il a été voté la somme de 200 fr au profit du comité de
bienfaisance de la Ligue Paris-Bienfaisance. Vu mon précédent
arrêté d'annulation en date du 29 avril 1931.
Vu la loi du 5 avril 1884.
Considérant que la dépense engagée ne
présente aucun intérêt commun véritable
arrêté: art 7 - Est déclarée nulle de plein
droit la délibération du Conseil Municipal
d'Orsay en date en date du 20 Juin 1931
sus visée. art 2. Les présents arrêtés
sont transcrits sur le registre des
délibérations du Conseil Municipal
d'Orsay en marge de celle dont la nullité
est prononcée art 3. M. le Secrétaire
général de la Préfecture est chargé de
l'exécution du présent arrêté.
Fait au Hôtel de la Préfecture le 22 Juin 1931
Le Préfet
Farc d'Orsay
1ère Partie

~~Le conseil, confirmant sa délibération, du 11 avril 1931, par laquelle, il vote la somme de 200 francs pour le comité de la ligue Paris bienfaisance, se référant à la précédente délibération du 31 octobre 1929 la somme de 200 francs avait été votée et a été approuvée par M. le Préfet, et tout en faisant ressortir que l'une comme l'autre sont d'intérêt communal. prie M. le Préfet de bien vouloir la révoquer de son approbation. Le conseil donne acte à M. le Maire de diverses correspondances dont il vient de donner lecture.~~

Le conseil, désigne M. Guy syndic titulaire et M. Chouveau syndic suppléant pour représenter la commune au syndicat du Parc d'Orsay 1ère partie: ces deux syndics étant renouvelable.

Le conseil, après avoir entendu la lecture d'une lettre du syndicat du Parc d'Orsay 2ème partie, pour la reconnaissance de voies de ce lotissement par la commune, renvoie cette affaire à l'étude de la Commission des travaux et chemins qui devra se rendre sur place pour constater l'état de ces voies; avant de les reconnaître.

Le conseil, nomme pour représenter la commune au syndicat du Parc d'Orsay 3ème partie. M. M. Levasseur, Hévenin, Bertrand syndics titulaires et Demouchy, Cadot, Lemerle syndics suppléants.

Sur la demande de M. Hamon qui sollicite le numérotage des nouvelles maisons construites au commencement de la rue de Versailles le conseil se range à l'avis de M. Hamon pour numéroté ainsi qu'il suit: première Maison à construire n° 1 - Sourzas 1 bis - Hamon 3 - Petit 3 bis Monier 5 et M. Fairblanc 5 bis ce qui évitera le changement de tous les numéros dans toute la rue de Versailles côté impair.

Parc d'Orsay
2ème partie

Parc d'Orsay
3ème partie

Nomination de 3 syndics
titulaires et suppléants

Envoyé le 22 Juin 1931

Reçu le 25 Juin 1931

lettre Hamon
Numérotage de la
rue de Versailles -

Envoyé le 22 Juin 1931

Reçu le 25 Juin 1931

Bibliothèque scolaire

Envoyé le 24 juin 1931

Reçu le 30 juin 1931.

Appr

Logement du Directeur
de l'École de garçons

Bureau électoral.

Adjudication des
fournitures de chauffage
Écoles, Mairie, Crèche.

Envoyé le 22 juin 1931

Reçu le 3 août 1931

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Directrice de l'École des filles, demandant de porter à 100 francs par an, l'achat de livres pour la bibliothèque scolaire.

Le Conseil, vote la somme de 100 francs par an pour l'achat de livres à la bibliothèque scolaire des filles - étant entendu que les 100 francs inscrit au budget, serviront à l'achat de livres à la bibliothèque des garçons;

Le conseil, renvoie à l'étude la question du logement du Directeur de l'École de garçons.

Le conseil,

désigne les conseillers dont les noms suivent pour tenir le bureau électoral le dimanche 28 juin pour l'élection d'un conseiller.

de 8 h. à 10 heures: M^r Blondel, Chouvenin, Dupré,

10 h. à 12 heures M^r Leunert, Marotte, Bertrand,

12 h. à 14 heures M^r Dumaraud, Coasseu, Demouclé

14 h. à 16 heures M^r Delbès, Guy, Dreun

16 h. à 18 heures M^r Cadot, Stevenin, Vilain

Le Conseil,

décide, par raison d'économie, et afin de profiter des prix d'été, de faire l'achat du combustible, nécessaire au chauffage des écoles, Mairie et crèche, pendant l'hiver 1931-1932 - De faire une adjudication qui aura lieu le 25 juillet 1931 - pour les fournitures suivantes:

25 tonnes de gailletins d'antracite français 50/80 provenant des mines d'Anzin, d'Aniche ou d'Ostricourt ce charbon destiné au chauffage des appareils à feu continu et à basse pression, sera de 1^{ère} qualité très dur, non friable à la main, non sulfureux, exempt de poussier et parfaitement sec.

30 tonnes de coke de fonderie, lavé, concassé et calibré 60/80 -

Le coke ne devra pas être imbibé d'eau et sera livré sans pierres et débarrassé des corps étrangers.

2000 kg anzin gailleterie 1^{ère} qualité sans poussier.

225 hectos de coke de gaz n° 0 1^{ère} qualité
2000 K de charleroi 1^{ère} qualité, grosseur
tête de moineau.

Et demande que MM^{rs} Cadot et Guy soient
désignés pour assister M le Maire à cette
adjudication.

M^r Cadot et Guy, sont désignés à l'unanimité.
Le Conseil,

après avoir eu connaissance du rapport de la
Commission du gaz et de l'éclairage.

Décide la pose de nouveaux candélabres
pour l'éclairage des rues aux endroits ci-
après :

Rue de Monthéry ; angle de l'avenue des 2 gares
Avenue de Mondétour, en face le n° 40

— d° — en face de l'avenue de Bures

— d° — en face le n° 14.

Avenue de Bures, angle de la rue de la Dimancheerie
rue de la Dimancheerie, en face l'allée du G^d Menil

Route de chartres, angle de l'avenue de Mondétour

Boulevard Dubreuil en face la gare de marchandises

— d° — en face la fosse à goudron

— d° — en face la garage Bescrainier

rue Boursier sur le trottoir de l'église

Boulevard Dubreuil en face l'école maternelle

rue du Mail en bas à gauche

~~Près de la passerelle côté Bricheux~~

Impasse de Verdun près la pilastre

Route de Versailles, dans l'axe de la rue Vaubien

rue de Bozère, angle de la rue Bossuet sur le

pilastre à la M^{on} Clocheau

rue de Bozère angle de la rue Florian près

de la fontaine.

modifications :

Déplacer la lanterne M^{on} Cadot rue Boursier

et la replacer M^{on} Poisy.

Déplacer le candélabre du passage à niveau

de la Gare au Guichet et le replacer sur le

trottoir opposé.

Pour la lanterne rue de Versailles angle de la

rue de Bozère, mettre une tige d'avancement plus

longue, pour éclairer la rue de Bozère.

Pose de nouveaux
candélabres pour
l'éclairage des rues.

Envoyé le 24 Juin 1921

Reçu le 30 Juin 1921

Subvention Ecoles

Envoyé le 22 Juin 1931

Reçu le _____ 19__

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre du Ministère de l'Instruction Publique en date du 3 juin 1931, accordant à la Commune d'Orsay une subvention de 1.156.350 frs, pour la construction du groupe scolaire d'Orsay, et qui demande ^{que} la commune prene l'engagement prévu à l'article 93 de la loi de finances du 31 juillet 1920 (

Le Conseil,

à l'unanimité, s'engage à inscrire pendant 30 ans au budget communal au titre des crédits réservés, un crédit au moins égal à 1/100^{ème} de la dépense pour assurer l'entretien des écoles.

Vu la demande de M. Lambert

Le Conseil,

autorise M. Lambert de prolonger le tracé extérieur du mur mitoyen qui sépare la propriété de la prairie des îles, par un grillage de fil de fer d'une hauteur suffisante, pour empêcher l'escalade (environ 45 centim.) et l'autorisation ~~précise~~ et révocable de rouvrir l'ancienne porte située entre les deux contreforts qui pénètrent dans la prairie des îles pour faciliter l'entretien des tracés extérieurs et aussi comme l'utilité s'est révélée déjà pour faciliter la réclamation des balles de jeu envoyées par dessus le mur. Cette autorisation serait retirée ou suspendue au cas où la liberté de passage devant cette porte ne serait pas accordée au public.

La réparation du mur s'élevant à la somme de 10000 francs, et ce mur étant mitoyen avec la commune.

Le Conseil vote la participation à la dépense pour 50% - soit 5000^{frs} à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Le Conseil, prend l'engagement de garantir le remboursement des annuités du prêt consenti à l'Hôpital Hospice Archange par la Caisse des Dépôts et consignations, se montant à francs 600000. et vote à cet effet une imposition

Affaire Lambert
Prairie des îles.

Envoyé le 22 Juin 1931

Reçu le 30 Juin 1931

Garantie communale
pour l'emprunt de
600000 frs de l'hospice
Archange.

Envoyé le 22 Juin 1931

Reçu le 11 Août 1931

extraordinaire de 52 centimes, destinés à faire face éventuellement au paiement des termes échus. ^{XX voir ci-dessus.}

Terrain de Jeux
Prairie des Yles

Envoyé le 24 Juin 1921

Reçu le _____ 19__

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre du Sous Secrétaire d'Etat de l'Education Physique, en date du 30 mai, transmise par M. Henry Haye Député.

Le sous Secrétaire d'Etat déclare que le dossier du projet d'aménagement d'un terrain de sports adopté par délibération du conseil Municipal en date du 13 décembre 1930, ne lui est pas encore parvenue, malgré les promesses du Maire.

Le Conseil, invite M. Delbès, chargé de la constitution de ce dossier, de le produire sans plus de retard.

Assistance aux
femmes en couches.

Envoyé le 24 Juin 1921

Reçu le _____ 19__

M. le Maire dépose sur le bureau les demandes suivantes: pour l'assistance aux femmes en couches. M^{me} Anne Marie Le Bihan f^{me} Le Goff, domiciliée à Orsay, 121 rue de Versailles, depuis 1926, mère de 2 enfants âgés de 3 et 2 ans; son dernier enfant étant né le 31 mai 1931; ayant son domicile de secours à Orsay. (admise en 1^{ère} partie)

M^{me} Marthe Duché f^{me} Devaure, domiciliée à Orsay 33 rue de l'Avenir depuis janvier 1930 - mère de 2 enfants âgés de 8 et 2 ans, son dernier enfant étant né le 9 mai 1931, ayant son domicile de secours à Orsay (admise en 1^{ère} partie).

M^{me} Juliette Choïn f^{me} Belieuvre, domiciliée à Orsay 21 Boulevard Dubreuil, depuis 1922, mère de sept enfants, ayant son domicile de secours à Orsay (admise en 1^{ère} partie).

M^{me} Marie Louise Faure f^{me} Guigue, domiciliée à Orsay, 5 rue Archangé, depuis janvier 1920, mère de 2 enfants âgés de 11 et 8 ans, son dernier enfant étant né le 29 mai 1931, ayant son domicile de secours à Orsay (admise en 1^{ère} partie).

M^{me} Haret Marthe f^{me} Pelletier, domiciliée à Orsay 55 rue de Bozère depuis le 1 avril 1931 et précédemment à Athis-Bozère pendant 2 ans, mère de 4 enfants, ayant son domicile de secours à Athis-Bozère (admise en 2^{ème} partie)

Allocations Militaires

Envoyé le 24 Juin 1931

Reçu le _____ 19____

Le Conseil donne un avis favorable à trois demandes
d'allocation militaire, pour soutien indispensable
de famille, présentées par Perolat Daniel, Marcel
Henry et M^{me} Bonnet.

[Handwritten signatures and names: Blondel, Cadot, Amar, Demouchy, Hermabessière, Guy, Allevin, Demoutier, Lévêque, Dumaraud, Lévêque, Lévêque, Lévêque]

Election du Maire et des adjoints.

Installation d'un conseiller Municipal

L'an mil neuf cent trente un, le vendredi
3 juin à 20 heures trente, les membres
du conseil Municipal d'Orsay et le
membre proclamé par le bureau électoral
du 28 juin 1931, se sont réunis dans la
salle de la Mairie, sur la convocation qui
leur a été adressée par le Maire, conformé-
ment aux articles 48 et 77 de la loi du
5 avril 1884.

Étaient présents :

- | | | |
|---------------|-----|-------------------|
| 1 Peroux - | 11. | Cadot - |
| 2 Delbès - | 12. | Crévois |
| 3 Lemerle - | 13. | Dumaraud - |
| 4 Levasseur - | 14. | Lefèvre |
| 5 Marotte - | 15. | Chouvenin - |
| 6 Blondel - | 16. | Guy - |
| 7 Vilain - | 17. | Peroux |
| 8 Demouchy - | 18. | Dupré - |
| 9 Bertrand | 19. | Stévenin - |
| 10 Guillemard | 20. | Hermabessière |
| | 21. | Dumas - |

Absents excusés: Dreuse

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. F. Blondel, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections du 28 juin 1931 (élections municipales complémentaires) et a déclaré installer; M^r Dumas Albert, dans les fonctions de conseiller Municipal.

M^r Blondel le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la Présidence

Le Conseil a choisi pour secrétaire. M^r Delbet

Election du Maire.

1^{er} tour de scrutin.

Le Président après avoir donné lecture des articles 76-77- et 80 de la loi du 5 avril 1884. a invité le conseil à procéder au scrutin secret. et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:	20
à déduire bulletins blancs:	1
	<hr/>
	19
Majorité absolue:	10.
ont obtenu:	M ^r Dumarand 15 voix
	Blondel 3 d.
	Levassur 1 d.
	d.
	d.
	d.

M^r Dumarand ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et immédiatement installé

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

ont obtenu:	M ^r	voix
-------------	----------------	------

M^r ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

Le 3^e tour de scrutin a donné les résultats suivants:

ont obtenu: } M M^r voix

M^r ayant obtenu la pluralité des voix a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Election du 1^{er} adjoint.

Il a été procédé ensuite et dans les mêmes conditions et sous la Présidence de M^r Dumarand Maire élu à l'élection d'un adjoint.

Le dévouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:	20
à déduire Bulletins blancs:	2
Reste pour les suffrages:	18
Majorité absolue:	9

ont obtenu: } M M^{rs} Cadot 14 voix
 Levasseur 3
 Vilain 1

M Cadot ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} adjoint. et a accepté les fonctions.
 2^e tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

à déduire bulletins blancs

Reste pour les suffrages

Majorité absolue

ont obtenu } M M^r voix

M^r ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} adjoint.

3^e tour de scrutin

Le 3^e tour de scrutin a donné les résultats suivants:

ont obtenu } M M' voix

M ayant obtenu la pluralité des voix a été proclamé 1^{er} adjoint.

Élection d'un 2^e adjoint

Il a été procédé ensuite et dans les mêmes formes à l'élection d'un 2^e adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 20

à déduire bulletins blancs: 0

Reste pour les suffrages: 20

Majorité absolue: 11

ont obtenu: } M M' Levasseur 18 voix
Marotte 1
Guy 1

M Levasseur ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^e adjoint et a accepté les fonctions
2^e tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

ont obtenu: } M M' voix

M ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^e adjoint.
3^e tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

ont obtenu: } M M' voix

M ayant obtenu la pluralité des voix a été proclamé 2^e adjoint.

Election d'un 3^e adjoint

Il a été procédé ensuite et dans les mêmes formes à l'élection d'un 3^e adjoint
 Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 20
 à déduire bulletins blancs, $\frac{1}{19}$
 Reste pour les suffrages: 10
 Majorité absolue:

ont obtenu: } M. Marotte 17 voix
 Guy 2 voix

M. Marotte ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé
 3^e adjoint. et a accepté les fonctions
 2^e tour de scrutin.

~~Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:~~

~~ont obtenu } M. M. 10 voix~~

~~M. M. ayant obtenu la majorité absolue a été
 proclamé 3^e adjoint.
 3^e tour de scrutin~~

~~Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:~~

~~ont obtenu: } M. M. 10 voix~~

~~M. M. ayant obtenu la pluralité des voix
 a été proclamé 3^e adjoint.~~

~~- Observations et réclamations -~~

M. le Président a déclaré M. Cadot installé en qualité de 1^{er} adjoint

Bevasseur - 1^{er} - 2^e adjoint

Marotte - 1^{er} - 3^e adjoint

et ont signé:

le doyen d'âge

le Maire

le secrétaire

(Signature)

(Signature)

(Signature)

Les membres du conseil.

~~A. F. J. L. L. L.~~
 Vilain, Lemerle, A. Dumas, A. Chouveau
 Guy, Blondel, Stevenin
 Lefevre, Guillemaud
 Demouchy, Marotte
 Hermaessiere, Cadot

Séance du 18 juillet 1931

Du Lundi 13 juillet 1931.

Convocation du Conseil Municipal pour le Samedi 18 juillet 1931 à 20 heures 15 pour y délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire.
Dumaraud

L'an mil neuf cent trente un, le samedi 18 juillet à 20 heures 15, les membres du conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M^r Pierre Dumaraud Maire.

Étaient Présents: M^r Dumaraud Maire, Cadot, Levasseur, Marotte adjoints, Leroux, Lemerle, Blondel Vilain, Demouchy, Bertrand, Guillemaud, Prévost, Lefevre, Chouveau, Guy, Arcux, Dupré Stevenin, Dumas.

Absents excusés: M^m Dolbes, Hermaessiere.

Le Conseil choisit pour secrétaire M^r Dupré.

Le conseil donne acte à M^r le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

M^r le Maire, donne lecture d'une lettre du Comité des artistes de la Vallée de Chevreuse, dont l'exposition vient d'être détruite par incendie dans la salle Hordé à Gif (Seine et Oise). Le conseil, délibère,

Correspondances.

Lettre de l'Union des artistes de la Vallée de Chevreuse.

Vote d'un secours.

Envoyé le 25 Août 1931

Reçu le 29 Août 1931

Vote un secours de 100 francs à l'union des artistes de la Vallée de Chevreuse, à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours. Donne un avis favorable, afin qu'une aide efficace leur soit accordée par les pouvoirs publics, afin de reconstituer les œuvres détruites.

Lecture de M^e Dumas

M^e le Maire donne lecture d'une lettre de M^r Dumas conseiller M^{al} qui demande la création de cinq délégations de quartiers, composées chacune de 4 conseillers, ayant charge de ^{la} surveillance et des besoins dans le périmètre d'affectation qui sera déterminé sur place: Centre; Nord. Sud. Est. Ouest. Après discussion dont ont pris part plusieurs membres du conseil.

Le conseil, rejette cette demande.

Nomination des commissions

Le Conseil, désigne les conseillers dont les noms suivent, pour ~~remplacer~~ remplacer MM^{rs} Cadot et Levasseur, nommés adjoints.

Commission des fêtes - M^r Leroux à la Place de M^r Levasseur

1^o Travaux: M^r Delbès à la place de M^r Levasseur

1^o Finances M^r Blondel à la place de M^r Levasseur et M^r Delbès à la place de M^r Cadot,

1^o Sapeurs Pompiers M^r Beraïn à la Place de M^r Levasseur
Logements Militaires M^{rs} Guy et Dumas à la place de M^r Levasseur et Harotte.

Agriculture: M^r Dupré fermier à Courtabœuf à la Place de M^r Bisson.

Eaux: M^r Dumas et Blondel, à la place de M^r Levasseur

Gaz et éclairage M^r Delbès à la place de M^r Levasseur

M^r ~~Delbès~~ est remplacé par M^r Delbès aux chemins

sur sa demande. Il est décidé que tous les Présidents des D^{tes}

locales seront invités aux réunions de la Commission des Fêtes.

Le Conseil, décide que la distribution des prix

aux écoles communales aura lieu le 26 juillet 1931

Le Conseil vote la somme de 200 francs pour la

location d'une salle pour la distribution

des prix, à prélever sur les fonds libres

de l'exercice en cours.

Date de la distribution des Prix.

Location d'une salle pour la distribution des Prix.

Vote de crédits

nomination de 2 délégués du Conseil, sur la demande de M. le Maire chargé d'établir la liste des électeurs à la Chambre et au Tribunal de Commerce.

Marché de gré à gré Mariquot pour les fournitures scolaires et fourniture des prix

M. le Maire donne lecture au conseil d'une demande de M. Mariquot, libraire à Orsay, de bien vouloir lui accorder comme les années précédentes la fourniture des livres papeteries pour l'année scolaire 1931-1932 de juillet à juillet, ainsi que la fourniture des prix.

M. Mariquot consentira un rabais de 5% pour la papeterie, encre, cahiers, plumes et crayons 10% sur les livres; et 20% sur les prix; et demande qu'on lui accorde un marché de gré à gré pour les fournitures scolaires.

Le conseil, autorise M. le Maire à traiter avec M. Mariquot pour les fournitures scolaires par un marché de gré à gré.

et décide que la fourniture des prix sera faite comme précédemment par M. Mariquot avec un rabais de 20%.

lotissement du Val d'Orsay

garantie communale

Envoyé le 19

Reçu le 19

Le conseil, après avoir pris connaissance du dossier déposé par l'association syndicale autorisée du Val d'Orsay, en vue d'obtenir une subvention de l'Etat et un prêt de la Caisse Départementale pour l'éclairage des rues du lotissement par l'électricité.

Considérant que rien ne s'oppose à ce que la garantie demandée soit accordée, donne un avis favorable à la demande présentée par cette association.

Le conseil, vote à cet effet une imposition éventuelle de 200 centimes, étant entendu que cette demande se confond avec celle précédemment votée le 10 décembre 1929 pour la Villa des 2 Gares.

Ratification de la liste
des sinistres.

Par le Conseil
le 7 Septembre 1931

Le Conseil,

ratifie, la liste établie par la Commission des répartiteurs, allouant aux victimes des calamités publiques (secours de l'Etat) aux propriétés particulières dont une somme de 4700 francs a été mise à la disposition de ces sinistres.

Cette somme a été répartie par la Commission aux personnes ci-dessous désignées:

M^r Boschet, mur démolé 3000 fr

M^r Bordier, cabane à lapin perdu et lapins 1700 francs.

Calamités Publiques

M^r le Maire donne lecture de une lettre de M^r le Préfet de Seine et Oise en date du 30 Juin 1931. allouant à la C^{ne} d'Orsay une somme de 32,800 francs pour la réparation des dommages causés aux routes et chemins de la C^{ne} en 1930 (secours de l'Etat).

Le conseil, renvoi à la Commission des Chemins l'étude des voies à réparer pour permettre au conseil de fournir le certificat d'emploi du secours alloué.

Pétition des Habitants
de la rue Georges
Clémenceau

M^r le Maire donne lecture d'une pétition des habitants de la rue Georges Clémenceau qui protestent de nouveau contre le mauvais état d'entretien de cette rue, notamment sur la partie située entre les numéros 22-15 et 17. Le conseil, après avoir entendu la lecture de cette pétition, renvoi cette question à l'étude de la Commission des Chemins.

Question des Eaux.

le 3 Août 1931

M^r le Maire donne connaissance au conseil des pourparlers qu'il a eu avec la Société Lyonnaise des Eaux au sujet de diverses questions, concernant,

1^o l'emplacement du puits.

2^o l'achat d'un terrain à l'hospice pour l'aménagement du puits et des machines

3^o Un avenant au contrat à passer avec la Société Lyonnaise (sursois de paiement).

4^o L'ordre à donner pour le commencement des travaux, de forage du puits, des machineries, des

10 août 1931

réservoirs et des canalisations.
Le Conseil, délibère.

Décide, le forage de puits dans le terrain appartenant à l'hospice, situé derrière le viaduc du chemin de fer, en bordure de la rue de l'Yvette. et dont la commission de l'hospice a consenti dans sa séance du 13 juillet 1931 ^{la vente} à ~~la~~ ~~commune~~ ~~le~~ terrain qu'elle possède le long du talus du chemin de fer et en bordure de la rue de l'Yvette, moyennant le prix de 6 francs le mètre carré.

Le Conseil municipal accepte ce marché et s'engage à inscrire au budget additionnel de 1931. le montant de cet achat, aussitôt que M. Thomas géomètre aura procédé au levé de plan de ce terrain.

autorise M. le Maire à faire cet achat et à cet effet à signer tous actes, et pièces chez le Notaire ou à tout autre endroit concernant cet achat.

autorise M. le Maire à signer l'avenant au contrat passé avec la Société Lyonnaise des Eaux, à donner l'ordre de commencer les travaux.

M. le Maire expose que les travaux de construction des Ecoles s'élèvent à 1.142.129⁺11.

Le paiement de cette somme est assuré par 2 emprunts réalisés par la commune.

l'un de 800000 frs réalisé le 23 mai 1930 et approuvé le 27 mai 1930.

l'autre de 342129⁺11 réalisé le 19 mars 1931 et approuvé le 30 mars 1931.

Sur cette somme l'Etat et le Département ont accordé une subvention de 95 %.

M. le Maire rappelle, que par une délibération en date du 25 janvier 1930, il avait demandé l'autorisation de commencer les travaux. Le conseil municipal demande à M. le Préfet, l'autorisation d'affecter au

20 mtr ^{nouveaux}
2 modifications

Demande d'autorisation
à effectuer au
passement des deux
derniers versements
à faire à la Société
des Eaux d'une partie
de la subvention
des Ecoles.